

QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL : LA CFE-CGC MÉTIERS DE L'EMPLOI DIT OUI À UN ACCORD RICHE ET VOLONTAIRE À PÔLE EMPLOI !



Il aura finalement fallu 7 mois pour que la négociation sur la Qualité de Vie au Travail aboutisse à l'accord d'aujourd'hui !

La CFE-CGC Métiers de l'Emploi s'est engagée sans relâche dans cette négociation, quelle qu'étaient nos interrogations, nos états d'âme et nos désaccords avec l'employeur.

Si d'autres (SNU et CGT) ont fait le choix de quitter la table de la négociation, c'est avec obstination que nous avons de notre côté opté pour le dialogue jusqu'à la toute dernière minute !!

Notre seul objectif : aboutir à un accord proposant des mesures concrètes qui vont agir immédiatement et dans la durée sur le quotidien des agents, qu'ils soient de droit privé ou de statut public.

Si beaucoup n'ont retenus de l'accord QVT de 2017 que le Télétravail, l'Accord QVT 2022 devrait pouvoir se déployer sur l'ensemble de ses 6 axes sans qu'une thématique ne puisse en occulter une autre.

Oui, cet accord est à la fois volumineux, dense, riche, mais il est surtout l'occasion d'ouvrir la porte sur certains sujets encore « jeunes », parfois « déroutants » voir « perturbants » que nous devons creuser, développer et étoffer dans l'avenir.

Le résumer en quelques mots, 2 pages, 3 slogans ne serait pas sérieux et, si l'on veut que cet accord produise au mieux ses effets, il faut que chacun d'entre nous se l'approprie.

Ainsi, aujourd'hui nous vous présentons uniquement les grands axes et dans les semaines à venir, nous reviendrons dessus dans le détail.

Les 6 axes de l'accord et les thématiques abordées :

- 1. Travailler chacun à son niveau de responsabilité pour l'amélioration de la Qualité de Vie au Travail**
 - Partager une vision commune de la Qualité de Vie au Travail
 - Droit d'expression collective
 - Baromètre interne
- 2. Renforcer les relations de travail**
 - Favoriser des conditions de relations de travail respectueuses de toutes et tous
 - Favoriser la reconnaissance au travail
 - Prévenir et traiter les situations relationnelles difficiles

QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL : LA CFE-CGC MÉTIERS DE L'EMPLOI DIT OUI À UN ACCORD RICHE ET VOLONTAIRE À PÔLE EMPLOI !

3. Concourir à une meilleure santé des agents

- Veiller à la qualité des conditions de travail par l'aménagement des espaces de travail, par l'organisation du travail et par la planification des activités
- Identifier et prévenir les risques liés au travail mixte sur la santé
- Absences et réintégration
- Prévenir les risques d'inaptitude
- Addictions
- Troubles psychiques
- Maladie chronique et maladies graves

4. Favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle

- Droit à la déconnexion
- Conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle pour les proches aidants
- Gestion des réunions
- Équilibre des temps de vie des cadres au forfait, des Délégués Syndicaux et mandatés syndicaux à 100 %
- Accompagner les seniors dans leur fin de carrière et dans la transition vers l'après-carrière

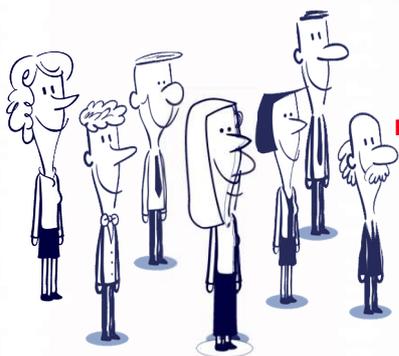
5. Renforcer la prévention des risques psychosociaux

- Évaluer et maîtriser les risques psychosociaux
- Appréhender et réguler la charge de travail et l'intensité du travail
- Intégrer la Qualité de Vie au Travail dans les projets
- Accompagner les évolutions numériques

6. Participer à la transition vers un modèle de mobilité durable

- Faire de la mobilité durable un enjeu
- Développer la possibilité d'agir au quotidien concrètement

En plus de ces 6 axes, il est important de noter la création d'un **Observatoire de la Qualité de Vie au travail**. Bien plus qu'une simple commission de suivi, cet observatoire aura un rôle actif au cœur de la vie de l'accord et pourra proposer de nouvelles actions.



Pour la CFE-CGC Métiers de l'Emploi, cet accord n'est qu'un commencement, le début d'une nouvelle manière de voir, de faire, d'organiser, de vivre au travail ensemble.

Emparez vous dès à présent de cet accord, faites le vivre et aidez nous à le faire vivre.

